

## Le projet de résolution de l'ONU sur la coopération fiscale : une victoire pour l'Afrique et le Sud

19 octobre 2023, Nairobi Kenya: Le Tax Justice Network Africa (TJNA) applaudit le Groupe Afrique aux Nations unies pour avoir déposé le <u>projet de résolution</u> sur la "Promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace "lors de la 78e session de la Deuxième Commission à l'Assemblée générale des Nations unies. En réponse au rapport du Secrétaire général, le projet de résolution formule une recommandation claire sur la nécessité de mettre en place une convention fiscale globale des Nations unies.

Cette résolution s'inscrit dans le cadre des appels lancés de longue date par les pays du Sud en faveur de la création d'un organe fiscal intergouvernemental des Nations unies et représente une avancée significative vers la démocratisation du système fiscal mondial. Elle marque un moment historique pour corriger les déséquilibres qui existent actuellement dans l'architecture financière mondiale. En effet, l'architecture financière internationale telle qu'elle existe actuellement n'est plus adaptée et n'a pas réussi à relever les principaux défis liés à la gouvernance du système économique mondial, qui se caractérise par des asymétries dans les processus de prise de décision et par l'hégémonie de certains pays.

La résolution du Groupe africain souligne l'engagement de ce dernier à promouvoir un cadre fiscal international qui s'attaque aux inégalités historiques et aux déséquilibres de pouvoir qui ont longtemps désavantagé l'Afrique et d'autres régions en développement au cours du siècle dernier. En effet, l'impact des flux financiers illicites sur l'Afrique a eu et continue d'avoir des effets néfastes sur le continent en raison de la perte de ressources.

La TJNA exhorte donc tous les États membres des Nations unies à soutenir la résolution du Groupe africain, car l'importance de la réforme du système fiscal mondial réside dans le fait que, si les pays ont le droit souverain de lever des ressources au niveau national, les flux financiers illicites résultant de la fraude et de l'évasion fiscales empêchent l'exercice effectif de ce droit.

L'impact des flux financiers illicites sur l'Afrique se traduit par la perte de ressources indispensables pour financer la réalisation de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable. Par conséquent, la TJNA félicite le Groupe africain pour son leadership déterminé et inébranlable dans la soumission de cette résolution proposant une Convention fiscale globale des Nations Unies contre l'énorme pression de ceux qui bénéficient du statu quo.

"Nous souhaitons féliciter le groupe africain pour sa détermination à réformer le système fiscal mondial et nous exhortons les autres États membres à soutenir cet effort historique visant à corriger les déséquilibres actuels. Au cours de la deuxième commission, les États africains ont réaffirmé que le système fiscal actuel demeure inefficace, exclusif et favorable aux seuls intérêts d'un petit nombre. Les discussions qui se déroulent à New York sont la première étape pour remédier à ces erreurs du passé", note Chenai Mukumba, directeur exécutif de la TJNA.

\*\*\*\*

## À propos du Réseau africain pour la justice fiscale

Le Réseau africain pour la justice fiscale (TJNA) est une organisation panafricaine membre de l'Alliance mondiale pour la justice fiscale. Lancé en janvier 2007 lors du Forum social mondial qui s'est tenu à Nairobi, le TJNA promeut des systèmes fiscaux socialement justes, responsables et progressifs en Afrique. Elle plaide en faveur de politiques fiscales favorables aux pauvres et de systèmes fiscaux qui limitent les fuites de ressources publiques et renforcent la mobilisation des ressources nationales. Pour plus d'informations : <a href="https://www.taxjusticeafrica.net">www.taxjusticeafrica.net</a>

Pour les demandes de renseignements des médias

Contact média : Lynda Odhiambo

Chargée de communication - Relations avec les médias et le contenu

<u>lodhiambo@taxjusticeafrica.net</u>

Contact: +254712495410